



Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la Pauvreté Philippe COURARD

Cabinet de la Ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique Sabine LARUELLE

Communiqué de presse
Le 3 mars 2011

Une étude scientifique approfondie identifie les conditions de vie réelles des personnes sans abri et des personnes en séjour irrégulier

Six personnes sans abri sur dix et neuf personnes en séjour irrégulier sur dix vivent avec moins de la moitié du revenu considéré comme le seuil de pauvreté.

C'est le constat fait par une étude de la Politique scientifique fédérale, menée par le HIVA (KU Leuven), à la demande de et en collaboration avec le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

Que les conditions de vie des sans-abri et des personnes en séjour illégal ne soient pas satisfaisantes n'échappe à personne. Mais les informations fiables et chiffrées sont plutôt rares car ces groupes sont généralement absents des statistiques officielles. C'est le cas notamment de l'enquête sur les revenus et conditions de vie (enquête EU-SILC) que mènent la Belgique et les autres États européens.

L'enquête EU-SILC est une source importante pour les indicateurs de pauvreté et la détermination du seuil de pauvreté. Pour la Belgique, la Direction Générale Statistiques et Information économique du SPF Économie (jadis connue sous le nom d'Institut National de Statistiques) se base sur le Registre National pour enquêter auprès d'un échantillon de la population, sous forme d'entretiens en face-à-face. Les personnes en séjour illégal et les sans-abri n'entrent par conséquent jamais en ligne de compte. Le Service de lutte contre la pauvreté¹ et la Politique scientifique fédérale (BELSPO)² ont collaboré en vue de combler cette lacune, comme le prévoyait le Plan Fédéral de Lutte contre la pauvreté³. L'enquête a

¹ www.luttepauvrete.be

² www.belspo.be

³ www.mi-is.be/be_fr/02/federaal%20plan%20armoedebestrijding/index.html

été réalisée par le HIVA en collaboration avec l'institut de sondage IPSOS. La Direction Générale Statistiques et Information économique du SPF Économie a quant à elle suivi l'enquête de près.

L'enquête a été réalisée au printemps 2010 auprès de 275 sans-abri et 170 personnes en séjour irrégulier au moyen d'un questionnaire adapté, et en collaboration avec des organisations de terrain afin d'entrer en contact avec ces groupes. Un sondage a été effectué quant à leurs revenus, la composition de leur ménage, leur participation au marché de l'emploi, leur situation de logement, leur santé et concernant des aspects liés à l'intégration sociale.

« Pour la première fois, les conditions de vie de ces deux groupes de 'pauvres cachés' ont été mesurées, d'une manière similaire à celle appliquée au reste de la population belge », explique Françoise De Boe, coordinatrice ff du Service pauvreté. « Mais lorsque nous parlons de pauvreté en Belgique, il est évidemment important d'inclure également ces groupes – qui présentent précisément un risque de pauvreté élevé – dans la recherche sur la pauvreté. Cette enquête révèle les conditions extrêmement difficiles dans lesquelles vivent ces personnes. Elle a d'ailleurs été éprouvante, sur le plan professionnel et humain, pour les enquêteurs pourtant préparés à cet exercice. »

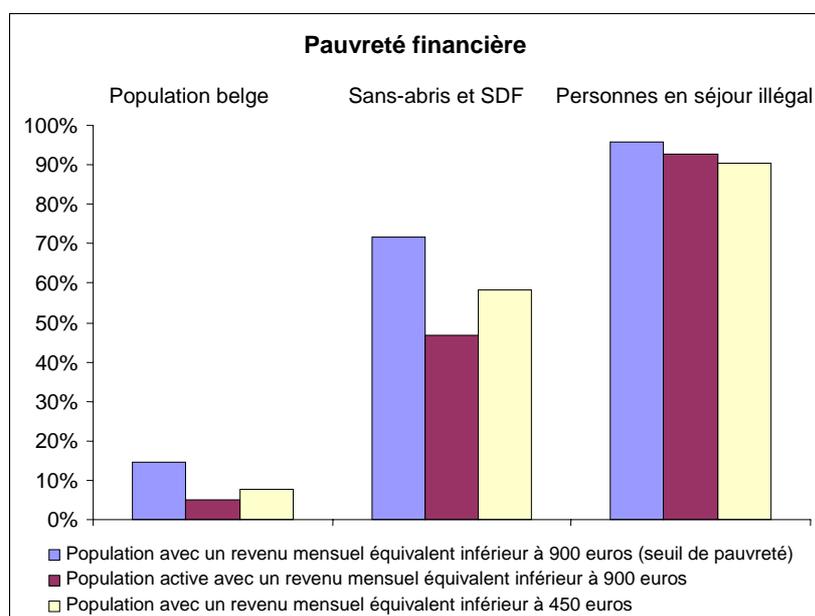
"Lutter contre la pauvreté - une des priorités de ce gouvernement - passe certes par des mesures économiques, sociales et juridiques », souligne la Ministre Sabine Laruelle. « Mais la science a également son rôle à tenir et sa pierre à apporter à l'édifice. Pour décider, il faut savoir et pour savoir il faut mesurer. Cette recherche s'inscrit pleinement dans cet objectif. »

« Détenir des chiffres fiables en matière de lutte contre la pauvreté revêt une importance capitale », dit le Secrétaire d'Etat Philippe Courard. « Il n'est pas simple, en effet, de prendre des mesures politiques concrètes pour améliorer la vie des personnes en situation de pauvreté sans disposer d'informations concrètes et mesurables sur leurs conditions de vie. C'est pourquoi cette étude est extrêmement pertinente: maintenant que nous avons un meilleur aperçu des conditions de vie des sans-abri et des personnes sans papiers, nous pourrions si besoin améliorer sensiblement les choix que nous faisons dans nos politiques. »

Quelques constats :

(1) Revenus

Selon les données de l'enquête EU-SILC 2008, 14,7% de la population belge vivent sous le seuil de pauvreté. En d'autres termes, ils disposent d'un revenu équivalent⁴ inférieur à 900 euros par mois. L'enquête démontre que plus de 70% des sans-abri et plus de 95% des personnes en séjour illégal se situent sous ce seuil. La plupart d'entre eux se retrouvent d'ailleurs bien plus bas : 60% des sans-abri et 90% des personnes en séjour illégal vivent avec moins de 450 euros par mois. Un tel montant est en outre nettement inférieur au revenu d'intégration accordé par le CPAS.



(2) Emploi

Une personne sans abri sur sept et une personne en séjour illégal sur cinq ont travaillé au cours du mois écoulé. Travailler protège considérablement la population belge contre la pauvreté financière : 4,8% des Belges qui travaillent vivent sous le seuil de pauvreté. Par contre, parmi les sans-abri qui travaillent, ce pourcentage atteint 50%. Parmi les personnes en séjour illégal, il frôle même les 93%. En outre, il s'agit généralement de travail à temps partiel et de travail au noir.

(3) Besoins primaires

Les sans-abri qui ne séjournent pas dans un centre d'accueil ne sont souvent pas en mesure de pourvoir à leurs besoins les plus rudimentaires. Seul un peu plus de la moitié d'entre eux ont un accès à l'eau potable et un peu plus de 30 % seulement peuvent acheter ou préparer

⁴ Revenu équivalent : revenu du ménage divisé au moyen d'une méthode de conversion en unités comparables (individu). Source : enquête EU-SILC 2008 (publiée en 2009).

un café. La moitié d'entre eux ne sont pas en mesure d'aller aux toilettes, même contre paiement, dans leur lieu de séjour ; et un tiers seulement ont accès à des installations sanitaires.

(4) Logement

Environ la moitié des personnes en séjour illégal vivent dans un logement (généralement un studio meublé) ; les autres ont trouvé un abri temporaire dans une institution ou sont sans-abri. Le logement des personnes en séjour illégal est souvent insalubre. Selon les données de l'enquête EU-SILC 2008, un ménage belge sur cinquante ne dispose soit pas d'un bain ou d'une douche, soit pas d'eau chaude courante, soit pas de toilettes avec chasse d'eau dans le logement. Chez les personnes en séjour illégal, il s'agit d'une sur cinq. Et 60% d'entre elles disposent d'un logement présentant des 'manquements structurels' ou d'un logement trop petit⁵, contre 30% des ménages belges moyens. En outre, malgré ces nombreux défauts, la charge financière du loyer sur les revenus pour les personnes en séjour illégal est très lourde : un tiers d'entre elles consacrent plus de 40% du revenu du ménage au loyer.

(5) Santé

24% des sans-abri et 37% des personnes en séjour illégal évaluent leur santé comme étant 'mauvaise' à 'très mauvaise'. Les troubles psychiques et nerveux sont particulièrement fréquents : manque de sommeil, solitude, angoisse et addiction. Un quart des sans-abri doivent également faire face à une consommation excessive d'alcool ; cependant, les drogues ne sont que très peu présentes dans ce groupe. En outre, l'accès aux soins de santé est limité pour eux : un sans-abri sur dix et presque une personne en séjour illégal sur six ont reporté ou annulé une visite chez le médecin au cours des 12 derniers mois pour des raisons financières.

⁵ Un logement est décrit comme présentant des manquements structurels s'il compte au moins deux des problèmes suivants : un toit qui fuit, pas de chauffage adéquat, de l'humidité et des moisissures ou des portes et des fenêtres pourries ; un logement trop petit signifie moins d'une chambre par membre du ménage.

Pour plus d'informations :

- Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale
Henk Van Hootegem (NL), 02/212.31.71, gsm 0485/71.52.24, henk.vanhootegem@cntr.be
Françoise De Boe (FR), 02/212.31.61, gsm 0476/48.67.79, francoise.deboe@cntr.be
- HIVA – KU Leuven:
Prof. Dr. Ides Nicaise, 016/32.33.37, gsm 0485/16.87.32, ides.nicaise@hiva.kuleuven.be
- Cabinet Ministre Sabine Laruelle :
Sophie Van Mallegem, 02/541.63.92, gsm 0479/56.05.67, Sophie.Vanmallegem@Laruelle.fgov.be
- Cabinet Secrétaire d'Etat Philippe Courard :
Waut Es, 02/238.28.48 (NL), gsm 0497/44.18.56, waut.es@minsoc.fed.be
Pascal Sac, 02/238.28.15 (FR), gsm 0477/25.22.85, pascal.sac@minsoc.fed.be

La présente enquête fait partie d'un projet de recherche plus vaste, réalisé par le HIVA – à la demande du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale et financé par la Politique Scientifique Fédérale – autour de la sous-représentation de certains groupes dans les bases de données. Le rapport d'enquête complet concernant ce projet de recherche plus vaste sera disponible dans quelques semaines sur le site web de BELSPO (personne de contact : Aziz NAJI, 02/238.36.46, aziz.naji@belspo.be). Le texte qui traite de manière plus détaillée de l'enquête auprès des personnes sans-abris et sans domicile fixe et des personnes en séjour illégal est repris en annexe.